



Compteurs d'heures RTT en négatif

Par **Foucher marion**, le 16/05/2017 à 13:09

Bonjour

Je travaille depuis 5 ans en tant que chauffeur poids lourds pour une société en sous traitance pour Veolia Propreté.

L'activité étant en forte baisse en été, surtout au mois d'août nous travaillons très peu ce mois ci. Il arrive plusieurs fois dans le mois d'août qu'on nous disent de rester chez nous car il n'y a pas de travail.

Suite à ça mon patron m'a enlever des heures RTT pour tous les jours non travaillés, sans me prévenir et sur mon bulletin de salaire je suis maintenant -55 heures RTT. À-t-il le droit de faire ça sachant que ce n'ai pas moi qui est demander mes jours mais lui qui me les as imposer car il n'y avait pas de travail.

Ai-je le droit de lui demander de remettre le compteur à zéro?

Merci d'avance pour votre réponse.

Marion

Par **P.M.**, le 16/05/2017 à 13:15

Bonjour,

L'employeur a une obligation de fournir du travail pour l'horaire prévu et la modalité du temps de travail ne se passe pas comme cela...

Je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...